

# LA CHAMPAGNE viticole

SUPPLÉMENT BILAN DE L'ACTIVITÉ  
SYNDICALE 2010 DU SGV

N° 766  
Mars 2011  
7,50 €

Edité par le Syndicat  
général des vignerons  
de la Champagne

www.lachampagneviticole.fr

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT EN 2010

## Des défis champenois au projet collectif

**E**n vous accompagnant dans la gestion quotidienne de vos exploitations et en assurant la défense des intérêts collectifs du vignoble, votre Syndicat reste fidèle à ses missions. En 2010, vos élus et les collaborateurs du SGV ont poursuivi sans relâche leur investissement pour y parvenir. Et les dossiers n'ont pas manqué !

Libéralisation des droits de plantation, révision de la délimitation, réserve individuelle mais aussi logement des saisonniers, besoins de main-d'œuvre, protection des terroirs...

Si le contexte économique était incertain en début d'année, 2010 s'est achevée sur une note un peu rassurante avec des volumes d'expéditions en hausse de près de 9%. Ce bon niveau de ventes en volume ne doit toutefois pas masquer le constat plus mitigé sur la valeur. Cependant, les conséquences de la crise mondiale doivent nous conduire à rester prudents.

N'oublions pas que notre vignoble est face à des défis importants pour son avenir :

– la période expérimentale de la réserve individuelle arrive à son terme cette année. Nous devons tout faire pour maintenir ce formidable outil de régulation. Dans les mois qui viennent, le Syndicat devra proposer un dispositif réajusté, fermant la porte aux possibles dérives.

– La libéralisation des droits de plantation constitue une menace forte pour notre appellation. Si elle se mettait en place, nous ne pourrions plus maîtriser notre potentiel de production alors même que c'est ce qui nous a permis de nous développer depuis des décennies en dégageant une valeur partagée.

– La révision de la délimitation a connu une nouvelle étape à l'automne 2010. Lors de l'assemblée de novembre dernier, vous avez pu découvrir le rapport d'étape des experts de l'Inao. Je vous rappelle que le dossier de révision est toujours en cours et qu'il sera validé à l'issue du travail sur le parcellaire, lancé en février dernier. Cette révision de notre délimitation doit nous permettre de consolider notre aire et de poursuivre sereinement notre développement. Pour autant, je l'ai déjà et je le redis : la maîtrise durable des droits de plantation est la garantie de mener la révision à son terme.

Vous le constatez : les défis auxquels nous devons faire face sont multiples et fondamentaux pour notre avenir collectif. Nous sommes à une croisée des chemins. C'est pourquoi, j'ai lancé au printemps dernier l'idée d'un projet d'entreprise « Champagne ».

2010 nous a permis de dresser un état des lieux complet et de relever des points d'appui et des points de faiblesse. Après l'état des lieux, nous allons passer à l'action, en construisant ensemble un projet conduit par votre Syndicat pour l'avenir de la Champagne.

Après les réunions régionales qui se sont tenues courant mars, au

cours desquelles nous avons pu largement échanger, je vous encourage à participer à l'assemblée générale de votre Syndicat qui se tiendra vendredi 1<sup>er</sup> avril prochain au Palais des fêtes d'Épernay.

Ce sera notamment l'occasion d'aborder un autre sujet phare pour notre profession : le foncier. Une table ronde réunissant des spécialistes du foncier et des professionnels de notre filière nous permettra de prendre un peu de recul sur le sujet mais aussi d'envisager quelles pistes s'offrent aux vignerons pour gérer.

À très bientôt.



A votre image. Reims

**Pascal Férat**, président du SGV

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS

Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011

Palais des fêtes d'Épernay

– 9 heures : assemblée générale extraordinaire (modification des statuts).

– 10 heures : assemblée générale ordinaire.

« **Vignoble / foncier : un couple en danger ?** », débat mené par Dominique Lebrun, avec la participation d'un notaire, d'un représentant du Crédit Agricole, de la SAFER, de l'Union auboise, de vignerons et de responsables du SGV.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

# 2010 : une sortie de crise prudente

Après la difficile année 2009 qui avait été marquée par une forte chute des expéditions, suivie d'un dévissage des prix de vente, 2010 fut une période de reprise pour l'économie champenoise.

Après un premier semestre très dynamique en volume, la progression des expéditions s'est poursuivie au second semestre, mais à un rythme plus lent. Au final, 319,5 millions de bouteilles ont été vendues en 2010, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2009. En valeur, le constat est plus mitigé: 2010 a constaté une stabilisation de la baisse des prix de vente et une légère revalorisation semble s'amorcer. Quant au niveau de stock, il reste élevé. Toutefois, les mesures d'anticipation de crise prises à la vendange 2009 ont engagé un mouvement de déstockage.

À l'échelle internationale, les économistes ont constaté une reprise de croissance modérée dans les économies développées, soutenue par les plans de relance et un redémarrage des exportations sous l'effet d'une parité euro-dollar très favorable. Mais la reprise est annoncée lente en Europe, où se situent les principaux marchés du champagne. Par ailleurs, les analystes estiment que les aléas restent forts au niveau des marchés financiers.

C'est dans ce contexte de reprise de croissance modérée, sous un ciel économique international encore orageux, que se sont déroulées, en juillet dernier, les négociations visant à fixer le niveau de rendement disponible à la vendange. Les sections locales avaient

été consultées préalablement et le conseil d'administration du SGV s'était ensuite réuni pour donner un mandat de négociation à la délégation du vignoble. Les discussions au sein du Bureau exécutif du CIVC ont commencé à 10 000 kg/ha côté Négocio et 10 800 kg/ha côté Vignoble. Au final, les partenaires interprofessionnels ont trouvé un accord à 10 500 kg/ha disponibles pour la vendange 2010, soit l'équivalent de 302 millions de bouteilles.

Un niveau de mise en marché qui constate la reprise commerciale et qui l'accompagne, mais qui reste mesuré, pour ne pas surcharger les stocks et pour ne pas favoriser la poursuite de la spirale déflationniste consécutive à la crise.

## Pas de déblocage avant la vendange 2011

Alors que certains commençaient à évoquer l'idée d'un déblocage économique en 2011, le conseil d'administration du SGV a estimé, en janvier dernier, que la situation des marchés et



le contexte national et international ne permettaient pas d'envisager une sortie de réserve d'ici la prochaine vendange. Après réunion du bureau exécutif du CIVC puis analyse de l'observatoire économique interprofessionnel, aucune décision de sortie collective de réserve n'a été prise.

À l'échelle internationale et nationale, les économistes estiment que la croissance des économies développées devrait rester modérée en 2011, pour trois raisons:

- tout d'abord, les plans de relance économique engagés l'an dernier ont fortement impacté le niveau des dettes publiques. Les mesures de redressement des finances qui doivent être mises en place vont

peser sur la consommation des ménages dans la zone euro; - ensuite, la dynamique des exportations devrait être moindre, dans le contexte d'une parité des monnaies moins favorable et d'un commerce mondial incertain; - enfin, le mouvement de reconstitution des stocks, qui a fortement contribué à la reprise, s'amenuiserait progressivement.

Pour finir, les fortes turbulences politiques qui secouent le monde en ce début d'année et le terrible cataclysme qui vient de frapper le Japon incitent à une certaine prudence sur les perspectives économiques des mois à venir.

••• Catherine Chamourin

## Les grands marchés d'exportation reprennent des couleurs

Après deux années de baisse consécutives, les exportations de champagne retrouvent un dynamisme positif avec une hausse de 19,5 %, soit un total de plus de 134,5 millions de bouteilles. Presque tous les grands marchés export sont en nette reprise, enregistrant pour beaucoup, des progressions à deux chiffres. Les quatre premiers marchés extérieurs restent le Royaume-Uni (35 488 401 soit + 16,3 % par rapport à 2009), les États-Unis (16 934 242 bouteilles, + 34,9 %), l'Allemagne (13 313 273 bouteilles, + 21,6 %) et la Belgique (8 806 008 bouteilles, + 7,8 %). Parmi les dix premiers marchés, seuls les Pays-Bas enregistrent un recul, de 9,5 %, pour un total de 2 474 876 bouteilles. Les marchés émergents, qui n'avaient pas été épargnés par la crise, ont pour la

plupart retrouvé toute leur énergie. La Russie progresse de 87,6 % (10 782 124 bouteilles). Le Brésil dépasse largement les 600 000 bouteilles d'avant la crise avec 979 611 bouteilles (+ 63,2 % par rapport à 2009). La Chine enfin bat son record en dépassant pour la première fois le million de bouteilles (1 103 763 bouteilles soit + 89,9 %). Le marché français, qui est de loin le premier débouché du champagne (58 %), confirme sa solidité avec une progression de 2,3 % à 184 998 231 bouteilles. Au total, l'année 2010, avec 319,5 millions de bouteilles expédiées dans 196 pays pour un chiffre d'affaires de 4,109 milliards d'euros, se situe à la quatrième place des meilleures performances de la Champagne. (source CIVC)

# La réserve individuelle en cours de révision

**En 2010, le SGV s'est fortement mobilisé sur un enjeu majeur : la réserve individuelle. À défaut d'une réécriture validée par l'Inao et les pouvoirs publics, la réserve individuelle pourrait disparaître en Champagne.**

**La réserve individuelle** est, rappelons-le, un mécanisme de régulation exclusif à la Champagne. Elle a deux finalités: collective et individuelle.

Depuis la vendange 2007, elle est mise en place à titre expérimental jusqu'à la vendange 2011 incluse. Ce test de 5 ans sur le terrain sera finalement réduit d'une année. En effet, l'expérience ayant montré que les règles actuelles comportent quelques dérives possibles, le ministère de l'Agriculture a donc invité la Champagne à corriger son dispositif de réserve... très rapidement: avant la vendange 2011!

Les sorties de réserve pour cessation ou réduction d'activité sont dans le collimateur. Il est en effet apparu que certains opérateurs pouvaient « dévier » le dispositif, en organisant des cessations ou des réductions d'exploitation artificielles par transfert d'une structure juridique à l'autre, et ce pour profiter individuellement d'un volume d'approvisionnement supplémentaire. C'est pour cette raison que le CIVC a décidé, à la vendange 2009 puis, à nouveau à la vendange 2010, de geler les sorties de réserve pour arrêt et réduction d'activité (sauf décès, retraite ou liquidation judiciaire).

Depuis plusieurs mois, des discussions sont en cours au sein de l'interprofession entre les représentants du SGV et ceux de l'Union des Maisons de Champagne en vue de mettre au point un dispositif de réserve réajusté, qui ne laissera plus de place possible aux dérives individuelles. La solution qui semble se dessiner pour sortir de la difficulté serait d'imposer, en fin d'activité ou en cas de réduction de surface, deux destinations: soit le transfert en cas de succession en ligne directe, soit la distillation dans les autres cas.

Le SGV est particulièrement attaché au dispositif de la réserve individuelle, et fait en sorte, en lien avec les services du CIVC, de l'Inao et les administrations concernées (Douanes, Fraudes et administration fiscale) de le maintenir.

Toutefois, les négociations en cours sont difficiles. Si des orientations se dessinent actuellement, rien n'est acquis.

••• Catherine Chamourin



DÉLIMITATION

# La révision de l'aire parcellaire commencera en 2011

2010 a marqué une étape importante dans le processus de révision de la délimitation. En effet, en octobre, l'Inao a présenté au conseil d'administration du SGV, pour avis, le projet de nouvelle aire géographique de l'AOC Champagne établi après examen des 1334 réclamations déposées dans le cadre de l'enquête publique de 2008.



**Soucieux d'assurer une information transparente**, le SGV a rapidement présenté à ses adhérents un rapport d'étape très précis sur la révision de la délimitation, dans le cadre d'une assemblée générale organisée en novembre dernier.

En février 2011, le projet a été examiné par le Comité National Vins de l'Inao, qui a validé la proposition d'aire géographique. D'ici la fin de l'année, celui-ci nommera une nouvelle commission d'experts pour effectuer le travail de révision de l'aire parcellaire. Cette commission procédera en deux étapes :  
– d'abord, définir les principes et les critères de délimitation au niveau parcellaire en lien avec l'ODG,

– ensuite, procéder à la révision de la liste des parcelles classées en AOC dans toutes les communes situées en zone de production.

Une enquête publique permettra à toute personne intéressée de déposer une réclamation. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à un aboutissement rapide, compte tenu de l'importance des surfaces concernées.

Ce n'est qu'à la fin du processus de révision que la nouvelle délimitation de l'appellation Champagne sera validée - aire géographique et aire parcellaire - par un décret en Conseil d'État. En attendant, la délimitation actuelle reste en vigueur.

Le président du SGV, Pascal Férat, a indiqué que le SGV réfléchit à la

mise en place de compensations pour les propriétaires et exploitants de vignes qui seraient déclassées dans le cadre de la procédure de révision. Par ailleurs, il a souligné que la maîtrise des droits de plantations est la condition préalable incontournable à la mise en place d'une nouvelle délimitation. Si la Champagne n'obtient pas le droit de continuer à gérer les plantations comme elle le fait depuis 60 ans (contingents annuels ET critères d'attribution), le dossier de la révision sera réexaminé.

••• Catherine Chamourin

## La future délimitation du champagne

Elle comprendra deux zones distinctes :

- Une **zone d'élaboration** composée des communes où il est possible d'installer des sites d'élaboration du champagne (pressoirs, cuveries, caves...);

- Et une **zone de production**, beaucoup plus restreinte. Elle est composée des communes où l'Inao estime que les conditions de terroir et d'usages sont remplies pour une plantation de vignobles de qualité.

DISPARITION DES DROITS DE PLANTATION

# Le risque persiste mais des avancées ont été faites

**La libéralisation des plantations au niveau européen à l'échéance de 2018 suscite toujours beaucoup d'inquiétude au niveau européen. Elle menace les équilibres champenois auxquels le SGV est attaché. Il est donc essentiel de trouver une alternative à cette libéralisation. Il s'agit d'un dossier prioritaire pour le Syndicat.**

**Sur ce sujet** de la libéralisation des plantations, le SGV se mobilise encore et toujours, utilisant tous les leviers et favorisant tous les canaux possibles, aux côtés notamment de la Confédération nationale des AOC pour défendre le principe de la maîtrise des plantations. La mise en chantier par la Commission européenne d'un livre vert sur la qualité des denrées alimentaires a constitué l'opportunité de remettre ce sujet sur la table des débats européens.

Le Syndicat des vignerons a participé à de nombreux rendez-vous l'an passé lui permettant de sensibiliser les pouvoirs publics français, les parlementaires européens, la Commission, mais aussi les États membres portant des productions en AOP et IGP. L'action avec les autres régions viticoles européennes à travers l'AREV, présidée par Jean-Paul Bachy, constitue également un axe fort. Ainsi, le Syndicat des vignerons est partie prenante dans l'étude que l'AREV a lancée visant à mesurer l'impact de la libéralisation des droits de plantation.

L'idée de la nécessaire maîtrise des plantations dans un vignoble de qualité fait son chemin.

– Le Parlement européen semble sensibilisé. Et l'on sait que celui-ci est amené dans les années à venir à avoir un rôle plus déterminant dans le processus de décision européen.

– En 2010, la chancelière Angela Merkel avait été le premier chef d'État à s'exprimer publiquement sur ce sujet, prenant clairement position en faveur d'un maintien des droits de plantations en Europe.

– Les pouvoirs publics français se sont également impliqués dans le dossier à travers les élus champenois que sont Philippe Martin et Catherine Vautrin, mais aussi par la prise de position publique du Président de la République, Nicolas Sarkozy, en janvier dernier.

– Au plan européen, l'action s'organise et se construit. Une solidarité s'instaure entre les vignobles de qualité. En 2010, EFOW est né. Cette fédération européenne des vins d'origine a intégré la maîtrise des plantations dans la liste des premiers dossiers à défendre.

– La Commission européenne, pour sa part, affiche toujours des positions très libérale. Toutefois, elle n'est pas seule à décider. En effet, suite à la ratification du traité de Lisbonne, le rapport de pouvoir entre les différentes institutions européennes ne sera plus aussi favorable à la Commission que par le passé et le Parlement européen sera renforcé. Par ailleurs, les États, via le Conseil européen, auront leur mot à dire sur la maîtrise des plantations.

Il faut continuer à travailler, sur tous les fronts, car le nombre de décideurs à convaincre est important. Le SGV s'y attache. En juillet prochain, il recevra à Épernay plusieurs élus européens afin de les sensibiliser aux problématiques d'une AOC comme la Champagne et sur les conséquences désastreuses qu'engendrerait la perte de la maîtrise de la production.

Le SGV reste d'autant plus mobilisé sur ce sujet, que l'issue en est capitale pour l'AOC. En effet – hasard du calendrier – l'aboutissement de la révision de la délimitation champenoise pourrait être concomitant à la disparition des droits de plantation !



# L'action du SGV sur le terrain juridique et fiscal

L'an passé, le Syndicat des vignerons a marqué des points sur les dossiers juridiques et fiscaux, notamment dans le cadre de la loi de modernisation agricole. Mais, d'autres batailles ont été moins satisfaisantes.



## Cotisations MSA: toujours dur dur!

Toutes les propositions du SGV tendant à rendre plus équitables les cotisations sociales ont été rejetées. Avec un argument commun: le déficit, qui rend impossible la suppression de recettes, même injustes!

Des discussions avec les caisses de MSA locales ont néanmoins permis d'améliorer le calendrier de recouvrement des cotisations

sociales (différé de quelques jours de l'acompte du 4 juin dans la Marne) et d'anticiper la diminution des cotisations calculées sur les bénéfices forfaitaires de l'année 2009 que le service juridique du SGV était en mesure d'estimer dès juin 2010. En outre, les demandes d'étalement du paiement des cotisations ont été examinées favorablement dans le cadre du dispositif de crise.

## Loi de modernisation agricole: le SGV entendu

On a beaucoup parlé des vignerons champenois dans les enceintes parlementaires et les cabinets ministériels, lors de l'élaboration de la loi de modernisation de l'agriculture publiée le 27 juillet 2010. Une action intense auprès des pouvoirs publics et des élus a permis d'enregistrer trois succès:

- la reconnaissance de la spécificité champenoise du **métayage franc**, que la Cour de cassation avait disqualifié en 2008,
- l'adoption d'un moyen supplémentaire de défendre l'AOC Champagne contre les tentatives de **détournement de sa notoriété**: il sera désormais possible de sanctionner pénalement la mention de l'AOC Champagne sur l'emballage de produits qui utilisent le champagne comme ingrédient, lorsque cette mention détourne ou affaiblit la réputation de l'appellation,
- une amélioration du régime fiscal des **activités accessoires** de nature commerciale développées par les viticulteurs (prestations des services, activités touristiques,...).

L'action syndicale consiste à faire adopter des mesures positives pour les viticulteurs, mais aussi à s'opposer à certains projets pénalisants comme, par exemple, sur le plan fiscal, celui qui aurait indirectement contraint les viticulteurs à souscrire une assurance récolte sous peine d'être privés de certains allègements fiscaux. Cette mesure inadaptée à la situation des viticulteurs champenois était inscrite dans le projet de loi, mais heureusement supprimée par les parlementaires contre l'avis du Gouvernement.

## Réforme fiscale: tension et attention

Le Syndicat des vignerons a vivement réagi fin 2010 contre une disposition du projet de loi de finances rectificative qui pénalisait fortement les conjoints travaillant ensemble dans une société d'exploitation. Projet ajourné par les parlementaires, mais sur lequel il convient de rester particulièrement attentif. Dans un contexte budgétaire tendu, toutes les mesures visant à prendre en compte les spécificités de l'activité viticole sont appelées « niches » et sont sur la sellette. Cela requiert des organisations syndicales une vigilance de tous les instants pour éviter leur remise en cause.

••• Étienne Benedetti

**[www.sgv-champagne.fr](http://www.sgv-champagne.fr)**  
**L'ESPACE ADHERENTS DU SGV**



Pour y accéder, 24 h/24 et 7 jours sur 7, inscrivez-vous en ligne!  
[www.sgv-champagne.fr](http://www.sgv-champagne.fr)

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS DE LA CHAMPAGNE

Édité par Le Syndicat général des vignerons, Épernay [www.sgv-champagne.fr](http://www.sgv-champagne.fr), [champagnesdevignerons.com](http://champagnesdevignerons.com)  
Administration/abonnements 17-19 avenue de Champagne, 51200 Épernay –  
Tél.: 03 26 59 84 59 – Fax: 03 26 59 84 64.

Retrouvez-nous sur internet: [www.lachampagneviticole.fr](http://www.lachampagneviticole.fr)  
Publicité locale au journal, Publicité extra-locale: Top Agri 8 cité Paradis 75010 Paris. Tél.: 01 40 22 70 40.

Directeur de la publication: Pascal Férat; rédactrice en chef: Nathalie Costa ([ncosta@sgv-champagne.fr](mailto:ncosta@sgv-champagne.fr)); secrétaire de rédaction: John Courroux; maquettiste: Isabelle Vilnet; abonnements/publicité locale: Mélanie Vodungbo ([mvodungbo@sgv-champagne.fr](mailto:mvodungbo@sgv-champagne.fr)); impression: Le Réveil de la Marne Épernay. CPPAP n° 0713 G 83449; tirage: 22 000 exemplaires; dépôt légal: 1<sup>er</sup> trimestre 2011; Mars 2011 n° 766

Ne peut être vendu séparément

# Ressources et charges du SGV

## Ressources du SGV : 8 752 k€

- **Cotisations syndicales** relatives à la vendange 2009.
  - **CRD** (ventes diminuées des achats correspondants).
  - **Autres produits** : ils sont constitués notamment des locations d'immeubles et des services apportés à l'Aidac et à l'AG2C, deux structures juridiquement distinctes du SGV.
  - Cotisation spécifique **Champagnes de Vignerons** : elle est assise sur les bouteilles, et s'est élevée à 759 000 € pour 2010.
  - Recettes de **La Champagne Viticole** : elles s'élèvent à 726 000 € et comprennent les abonnements et la publicité.
- Enfin, **le service juridique, fiscal et social** a facturé des prestations paies et juridiques à hauteur de 543 000 €.

## Charges de fonctionnement : 8 685 k€

Les charges externes et les charges de personnel en constituent les postes les plus importants. Le SGV est assimilable à une entreprise de service où le facteur humain est prépondérant, d'où l'importance du poste **charges de personnel**.

**Les charges externes** couvrent tous les achats et charges effectués auprès d'entreprises extérieures.

- Pour les moyens généraux il s'agit notamment : des achats de combustibles, de petits mobiliers, des factures d'entretien, des assurances, du téléphone, des affranchissements...

- Pour la communication et promotion : des frais d'achats d'espaces et des frais d'agence.

- Pour les actions syndicales : des frais d'assemblées, des déplacements des professionnels, les cotisations versées à d'autres organismes.

**Les impôts et taxes** comprennent des taxes liées aux rémunérations (taxe d'apprentissage, formation continue, taxe sur les salaires) et des taxes liées aux bâtiments (taxes foncières).

**Les provisions** représentent des charges de l'exercice 2010 qui seront réglées au cours d'exercices ultérieurs.

**Les amortissements** importants sont liés à l'acquisition et aux travaux avenue de Champagne. Ces charges sont déduites du résultat de l'année mais ne correspondent pas à un décaissement effectif.

## Ressources : 8 752 K€

Juridique	543 K€
Champagne Viticole	726 K€
Champagnes de Vignerons	759 K€
Autres produits	1 788 K€
CRD	2 058 K€
Cotisations syndicales	2 878 K€

## Charges : 8 685 K€

Impôts et taxes	254 K€	Charges externes : 3 281 K€
Communication et promotion	857 K€	
Champagne Viticole	319 K€	
Moyens généraux (Epernay et Bar-sur-Seine)	728 K€	
Actions syndicales	679 K€	
Autres charges externes	698 K€	
Amortissements	967 K€	
Provisions	235 K€	
Charges de personnel (pour 66 équivalents temps plein)	3 948 K€	

• Pour rappel : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les ressources et charges de l'AG2C ne font plus partie des comptes du SGV.

# Des sections locales sollicitées et réactives

Comme chaque année, le SGV avait rendez-vous avec ses adhérents : assemblées générales, régionales de printemps et d'été, réunions de secteurs et de sections locales. Ces moments de rencontre et d'échange ont rythmé l'année.



La section locale de Louvois-Tauxières.

Outre les habituelles réunions régionales de printemps et d'été, auxquelles s'ajoutent celles exceptionnelles consacrées aux élections des administrateurs, plus de 150 réunions de sections locales ont permis aux adhérents du SGV de découvrir, discuter et commenter les dossiers syndicaux. Soulignons au passage le taux de participation record des

délégués de section au moment des élections des administrateurs du 15 janvier 2010, atteignant 100 % dans plusieurs régions électorales, preuve s'il en était de l'attachement des sections au SGV. Réparties traditionnellement sur le premier trimestre de l'année, soit avant l'assemblée de printemps du SGV, ces réunions de

section permettent aux présidents de section, par le biais des formulaires de vœux, de faire remonter auprès des administrateurs les sentiments et avis de leurs déclarants de récolte sur les sujets d'actualité. Sujet phare de 2010, la crise économique avec ses conséquences sur l'économie champenoise a figuré dans la quasi-totalité des retours de vœux. De nombreuses sections locales ont par ailleurs insisté sur « la nécessité d'avoir un syndicat fort uni » pour défendre « les dossiers qui préoccupent l'avenir de notre profession » comme la révision de l'aire géographique ou les droits de plantation. Enfin, les sections ont discuté des sujets plus locaux : confusion sexuelle, aménagement hydraulique des coteaux, panneautage dans la commune, etc.

Attaché à prendre régulièrement le pouls du vignoble, le SGV a sollicité à nouveau ses sections avant l'été, cette fois sur la question spécifique du rendement à la vendange. Là encore, grand succès pour la démocratie participative syndicale : près de 150 sections ont joué le jeu et rendu leur verdict. Même s'il ne s'agit pas de refaire l'histoire, 58 sections s'étaient prononcées en faveur de 10400 kg, 44 autres pour 11000. Le conseil d'administration du SGV a ainsi pu prendre en compte ces avis avant de déterminer une position défendue ensuite par la délégation du vignoble au Bureau exécutif du CIVC. Deux sections concluaient d'ailleurs « merci de prendre en compte nos différentes remarques et de nous défendre avec fermeté face à la délégation représentant l'Union des Maisons de Champagne » et « nous comptons sur le Syndicat pour défendre au mieux les intérêts des récoltants de la Champagne lors de la négociation avec le négoce ». Des missions de défense et de représentation que le SGV entend bien perpétuer en restant à l'écoute de ses sections grâce à ces rencontres et échanges syndicaux réguliers.

••• Christophe Czekaj

## EMPLOI-FORMATION

# Objectif : promotion des métiers



La commission « emploi formation » du SGV a poursuivi ses travaux autour de ses trois axes de prédilection : la formation des vignerons, les relations avec les établissements de formation et la promotion des métiers. C'est sur

avec en chef de file son rapporteur, Jean-François Moussy, élu en 2010, a donné la parole à des jeunes et des adultes afin qu'ils expriment leur passion pour ces métiers qu'ils exerceront demain. Fruit de multiples rencontres dès

ce dernier point que l'accent a été mis. Les métiers de la vigne et du vin ont de l'avenir. Les jeunes en formation dans les établissements de la région sont là pour en témoigner. Estimant qu'ils sont les meilleurs porte-parole pour promouvoir la filière viticole, la commission emploi-formation,

la rentrée scolaire 2010 avec les établissements de formation, le résultat est paru en mars 2011 sous la forme d'un supplément de La Champagne Viticole. Au-delà de l'expression écrite que ces témoins ont pu assurer, quelques-uns d'entre eux (et quelques-unes aussi parce que la profession se féminise de plus en plus), se sont rendus en février dernier au Salon de l'agriculture à Paris. Aux côtés de Pascal Férat et de Jean-Paul Bachy, président de la Région, ils ont exprimé lors d'une conférence de presse leur envie de travailler dans le monde du champagne. Pour pallier un besoin de main-d'œuvre de plus en plus prégnant, l'objectif de la commission « emploi-formation » était de montrer que les métiers viti-vinicoles sont passionnants, dans une filière qui offre des emplois durables. Cette action d'envergure sera encore relayée lors des journées portes ouvertes des établissements de formation ainsi qu'à l'occasion du prochain VITeff.

Par ailleurs, la commission a poursuivi ses travaux avec le CRFPS par l'organisation de formations à destination des viticulteurs. Les parcours « Commercial » et « Employeurs » ont ainsi rassemblé plus de 300 personnes réparties sur 32 sessions pour la campagne 2009-2010. Sept sessions de formation à la prise de parole, spécialement dédiées aux présidents de section locales, leur ont permis d'acquérir des outils et techniques pour se sentir plus à l'aise face à un auditoire. La satisfaction exprimée par l'ensemble des participants incite d'ailleurs à renouveler l'expérience dans les années à venir. À suivre...

••• Christophe Czekaj

GRUPE DES JEUNES

## « Nous réfléchissons à la Champagne de demain »



Photo Pascal Foucher

« *L'avenir n'est pas ce qui va se passer, mais ce que vous allez en faire* », c'est par cette citation de Gaston Bachelard que Cédric Moussé, président, avait choisi de conclure l'édition 2010 de l'assemblée du Groupe des Jeunes Viticulteurs. Intitulée « Cap sur 2025. Quel futur pour la Champagne? ». Cette réunion était le point

d'orgue d'une démarche de prospective entreprise quelques mois auparavant.

Tout au long de l'année 2010, le Groupe des Jeunes a donc poursuivi sur sa lancée, réfléchissant et proposant sur tous les sujets qui font l'actualité et qui feront l'avenir de la Champagne. Le blocage bouteilles, l'accès à la profession, la maîtrise des droits de plantation, la révision de l'aire géographique, les problématiques foncières, l'économie, le suivi de l'installation aidée, les enjeux environnementaux, la réserve individuelle; autant de sujets qui ont occupé et préoccupé les membres du GDJ. Pour en donner une illustration chiffrée, le Groupe des Jeunes en 2010 c'est: 10 réunions du Conseil d'administration, 11 réunions du Bureau, une trentaine de réunions des divers groupes de

travail, 9 assemblées sectorielles, 17 nouveaux membres, plusieurs conférences (Foire de Châlons, Viti Vini, etc.), deux jours dédiés à l'accueil du groupe « viticulture » des Jeunes Agriculteurs nationaux, un séminaire de deux jours sur « la création de la valeur », un voyage d'études en Suisse, et de nombreuses réunions au sein de différentes organisations professionnelles régionales et nationales (ADASEA, CDOA, CDI, JA, SAFER, etc.).

En ce début d'année 2011, le travail du GDJ se poursuit sur le même rythme avec, en particulier, l'organisation de son assemblée générale sous le thème: « Création de valeur: utopie, fantasme ou ambition? » visant le même objectif: « Préparer l'avenir de la Champagne ».

••• Typhen Ferry

GROUPEMENT DES EMPLOYEURS

## Les considérations locales ne doivent pas être oubliées

2010 aura été marquée par des avancées sociales majeures, tant du côté salarié que du côté employeur.

La mise en place de la complémentaire frais de soins permet désormais d'offrir aux salariés non cadres de nos exploitations une meilleure couverture santé: c'est un avantage social car il améliore les conditions de travail mais aussi un atout pour attirer et fidéliser la main-d'œuvre.

Quant aux employeurs, l'harmonisation des caisses de retraite sur les 5 départements de l'AOC Champagne a abouti à l'instauration du guichet unique MSA dans l'Aisne: après plusieurs années d'intenses échanges et grâce à une action forte du SGV, les organismes concernés ont enfin accédé à notre demande. La simplification des formalités est un travail de longue haleine mais reste encore possible!

Enfin, le nouveau dispositif d'exonérations des cotisations patronales lors de l'embauche de travailleurs saisonniers a sensible-

ment allégé nos charges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Malheureusement, à peine cette réforme est-elle mise en place... qu'une autre est lancée: le mode de calcul de la réduction Fillon sera modifié en 2011!

À ces évolutions permanentes, s'ajoute l'application croissante de réglementations et de décisions administratives systématiques, notamment liées à la période des vendanges. Nos spécificités locales ne sont pas toujours perçues et reconnues. Cette année encore, le SGV a multiplié les rencontres, les discussions et les négociations en la matière auprès des administrations et des partenaires sociaux. Il s'en est fallu de peu que nous n'obtenions pas les dérogations à la durée du travail demandées. Mais en parallèle, nous avons dû apporter des modifications quant aux modalités de calcul de la prime vendanges à compter de 2011, combinant à la fois une partie en prime et une partie en repos afin d'aboutir à un compromis social.



A votre image, Reims

Toutefois, l'aménagement des normes d'hébergement des saisonniers, le temps de travail pendant les vendanges ou encore l'utilisation de TESA hors plafond sont autant de dossiers sur lesquels nous devons poursuivre nos investigations encore cette année.

Il nous appartient, plus que jamais, de faire connaître et reconnaître nos particularités régionales liées à la charte qualitative de notre profession. C'est notre feuille de route pour 2011!

••• Anne Collot

## Les Viticultrices reviennent sur la bouteille griffée «champagne»

2010 a été l'occasion, pour la Commission des Viticultrices de la Champagne, de s'interroger sur l'avenir de la bouteille de champagne. C'est ainsi que lors de leur assemblée générale, les membres de la CVC sont revenues sur un sujet qui leur est particulièrement cher: le projet de créer une bouteille griffée « champagne ». « *La Champagne ne devrait-elle pas se doter d'une bouteille unique, spéciale, griffée à son image?* ». Les viticultrices l'affirment: la bouteille peut être un véritable outil de différenciation et de valorisation. Et elles entendent bien continuer à creuser la question.

Mais l'actualité 2010 de la CVC ne s'arrête pas là. Deux autres projets ont été initiés: le premier concerne le fonctionnement même de la Commission puisque cette dernière a choisi de se doter de statuts, avec notamment la mise en place d'un système électif. Toutes les modalités de ce nouveau fonctionnement devraient être affinées et validées par le SGV dans les prochains mois. Le second projet porte le nom d'« entraide ». Les viticultrices travaillent à la mise en place d'un guide à l'intention des personnes qui, à un moment de leur vie, se retrouvent seules. Ce guide aurait vocation à répondre à des questions comme: Quelles sont les formalités auxquelles on se trouve confronté? Comment se faire aider sur son exploitation? Quels sont les interlocuteurs à privilégier?

••• Typhen Ferry

# Les terroirs AOC attaqués sur tous les fronts

**Les terres en AOC sont déclarées d'intérêt public, néanmoins elles font l'objet d'attaques de plus en plus nombreuses. Bien que classé en appellation, un terrain peut ne jamais être planté si l'administration ou une collectivité l'affecte en zone protégée. Les conflits de zonage prennent de l'ampleur et mobilisent toujours plus le Syndicat.**

**La protection du vignoble** contre les emprises qui empêchent son exploitation a toujours mobilisé l'institution syndicale.

En Champagne, les maîtres d'ouvrage essaient en général d'éviter de trop empiéter sur les terres viticoles car, en cas d'expropriation, la réglementation prévoit une indemnisation des propriétaires, basée sur la valeur vénale des terrains. C'est l'un des rares avantages du prix exorbitant du foncier viticole : il est dissuasif !

Malheureusement, cette protection indemnitaire n'existe pas toujours. De plus en plus de réglementations, notamment en matière d'environnement, ont pour conséquence d'empêcher l'exploitation d'une terre par son propriétaire, parfois sans indemnisation compensatrice. Ainsi, au fil du temps, se multiplient les zonages écologiques ou sécuritaires qui compliquent ou qui empêchent l'exploitation d'un vignoble : interdiction de défricher un massif forestier, espaces boisés protégés dans les plans locaux d'urbanisme, réserves

naturelles, etc.

Le bien fondé de ces différentes réglementations n'est pas contesté.

Toutefois, l'absence d'indemnisation des personnes impactées n'incite par forcément ceux qui sont chargés de tracer les zonages ou d'interdire les défrichements à mesurer les enjeux au plus juste. Les propriétaires des terrains subissent bel et bien un préjudice incontestable, mais celui-ci n'est pas pris en compte.

Le cas le plus illustratif de cette situation est celui des coteaux de Chartèves, dans l'Aisne : aspirés depuis plus de 20 ans dans une spirale infernale, les propriétaires des terrains se heurtent à l'opposition de la municipalité et d'associations écologistes qui multiplient les manœuvres et le lobbying pour que jamais une vigne ne soit plantée sur le coteau. Motif invoqué : la protection de la biodiversité. En 2010, le SGV s'est fortement mobilisé aux côtés des vignerons propriétaires à Chartèves avec la volonté d'apporter des gages positifs et d'en faire une vitrine de cohabitation

intelligente des intérêts du vignoble, des riverains et de l'environnement. L'investissement du Syndicat étant aussi motivé par le fait que Chartèves peut constituer une jurisprudence.

Pour le Syndicat des Vignerons, en collaboration avec l'Inao, le CIVC et les chambres d'agriculture, ce chantier de la défense des terroirs devient de plus en plus lourd : les documents de planification territoriale se multiplient, les zonages écologiques également. Il faut rester en veille, éteindre des feux partout, négocier avec l'administration et les collectivités la limite des emprises et le contenu des règlements, expliquer. La problématique est accrue dans les vignobles proches des villes, dans les secteurs où la population ne vit pas de l'activité viti-vinicole, mais aussi là où il n'y a plus de vigneron au sein des conseils municipaux.

Il est admis aujourd'hui que le développement, pour être durable, doit concilier la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. L'écologie et la vigne, qui est quand même une plante, doivent pouvoir raisonnablement coexister de manière intelligente.

••• Catherine Chamourin

## Gamma : questions en direct sur le Viti Vini



Avec la dématérialisation des titres de mouvement au plan européen, les DAA papier -

pour une expédition hors France - étaient voués à disparaître. L'an passé, le Syndicat des

vignerons a continué à proposer aux vignerons des réunions d'information dans le droit fil de ce qu'il avait déjà mis en place en 2009. L'échéance approchant puisque la mise en œuvre de la dématérialisation des titres de mouvement était effective en janvier 2011. À l'automne, est paru un numéro spécial de La Champagne Viticole entièrement consacré à l'utilisation de ce nouveau système (appelé Gamma), rédigé par le service juridique du Syndicat. En octobre, une action concertée entre le SGV et les Douanes sur le salon Viti Vini a permis aux vignerons de poser en direct toutes leurs questions à des

agents des Douanes ainsi qu'à des juristes du SGV. Au vu de l'affluence, ce fut un succès.



LES CHAMPAGNES DE VIGNERONS

# Une année marquée par l'accompagnement commercial et les actions web

2010 a vu une montée en puissance des services aux adhérents à travers notamment les prestations de mise en relation commerciale, les relations presse et le déploiement d'outils web.



Salon de Vérone, le 15 mai 2010.



Un site extranet a été lancé en juin 2010.

Depuis la création de la marque collective « Les Champagnes de Vignerons » en 2001, les actions de communication mises en place visent à développer une image valorisante et durable de l'ensemble des champagnes du vignoble. En plus des actions nationales collectives, des services ont été développés pour les quelque 5000 adhérents avec pour objectif de les accompagner dans la communication et la commercialisation de leur champagne. L'accent a été particulièrement mis sur ce point en 2010 avec le développement de nouveaux services. L'offre de mise en relation commerciale symbolise le mieux l'orientation prise par Les Champagnes de Vignerons. Après des opérations « pilotes » à Milan en 2009 et le lancement de formations cavistes pour le marché français, la marque collective du vignoble champenois est passée à la vitesse supérieure l'année dernière en proposant trois salons professionnels en France et quatre à l'étranger. Ces opérations ont bien fonctionné puisqu'une enquête de satisfaction montrait que 73 % des participants étaient satisfaits des salons professionnels France et 100 % l'étaient des salons export.

En complément des prestations de mise en relation commerciale, Les Champagnes de Vignerons proposent des services communication pour aider les adhérents à faire connaître leur champagne. Parmi eux : les relations presse. Il y a bien entendu la vithèque annuelle dans laquelle les adhérents peuvent déposer les cuvées de leur choix. Toutes les cuvées sont par la suite présentées et dégustées par des journalistes, des critiques en vins. Les vigneron et coopératives sont directement informés des retombées dans la presse.

En plus de la vithèque, Les Champagnes de Vignerons ont lancé, en 2010, une série de voyages de presse thématiques en Champagne. Enfin, la grande dégustation presse annuelle a été reconduite pour la quatrième année consécutive le 8 septembre dernier. Vingt vigneron et coopératives de la Champagne sont venus présenter à plus de 100 journalistes leurs cuvées. Cet événement collectif est reconnu par les journalistes et porteur d'image pour le vignoble. Elle a généré près d'une trentaine d'articles dans la presse.

2010 a aussi été l'année du développement d'outils web pour les adhérents. En juin, un extranet dédié à la marque collective et rattaché au site internet du SGV a été lancé. L'objectif : améliorer la proximité avec les adhérents en les informant régulièrement, via ce nouvel outil, des actions mises en place. L'extranet permet aussi d'avoir accès à une large

gamme d'outils web pour illustrer et animer les sites internet, les blogs des vigneron : bannières animées, vidéos sur les différentes étapes de vinification, affiches de la campagne collective téléchargeables, cartes de vœux électroniques...

Autre nouveauté : les vigneron peuvent créer des mini sites personnalisés. « Ils permettent à ceux qui n'ont pas de site internet de créer à moindre coût des espaces dédiés présentant leur domaine avec photos et cuvées. Ces mini sites seront visibles sur le site [www.champagnes-devignerons.com](http://www.champagnes-devignerons.com) et accessibles à tous les internautes », affirme Yves Couvreur, rapporteur de la commission. Plus traditionnels, les outils de communication se vendent toujours aussi bien. La gamme s'est élargie en 2010 avec le lancement d'une carte du vignoble et de coiffes à l'effigie des Champagnes de Vignerons.

En complément de tous ces services destinés aux adhérents, des actions de communication collectives sont mises en place permettant de poursuivre la promotion des champagnes du vignoble. En 2010, la campagne de publicité « Créateurs de Champagnes de génération en génération » a été relayée dans tous les dossiers champagnes de fin d'année du Figaro magazine, du Nouvel Observateur...

mais aussi dans des magazines gastronomiques et féminins type Cuisine et Vins de France, Elle, Marie Claire. Le partenariat avec le chef étoilé, élu « Cuisinier de l'année 2010 » par Gault & Millau, William Ledeuil, a été renouvelé. Les recettes modernes et originales qu'il a élaborées pour Les Champagnes de Vignerons ont été largement relayées par les journalistes. Enfin, le développement d'actions sur le web, notamment le jeu-concours blogueuses a fait exploser les visites sur le site de la marque collective en fin d'année. Cette stratégie sera reconduite en 2011.

••• Sandra Cizeron

# Les services du SGV à votre disposition

## LES CRD

En 2010, les ventes de capsules représentatives de droit de champagne par le Syndicat général des vignerons ont diminué de 4,94 % par rapport à 2009.

De nouveaux services ont été lancés pour répondre aux attentes des vignerons. Les capsules « export » et les capsules écologiques sont désormais en vente. Testées en fin d'année, les livraisons à domicile sont appelées à se développer en 2011.

## LE SERVICE JURIDIQUE

### Informations, renseignements et conseils aux adhérents

- 2400 rendez-vous et visites, 18200 appels téléphoniques ;
- Articles et suppléments Champagne Viticole ;
- Stages paie, actualité sociale, contrats de travail, déclarations sociales ; RM-RC.
- Réunions vendanges.

### Prestations aux adhérents

- Assistance paie: 1340 paies/mois; moitié à façon (+2,02%), moitié paie internet (+14,43%);
- Assistance fiscale (rédaction de baux, contrats commerciaux, contentieux fiscaux, déclarations d'ISF, etc.) et gestion du personnel (contrats de travail, création de documents et procédures de fin de contrats, etc.);
- Suivi juridique d'exploitations en société : 357 dossiers en 2009 (+ 2 %);
- Études juridiques: choix d'une forme juridique, transmission d'exploitation, etc.;
- Recouvrement amiable de

créances impayées: 72 dossiers (34 % des créances ont été recouvrées).

## LA CHAMPAGNE VITICOLE

### Publications

En complément de ses 11 éditions normales, La Champagne Viticole a proposé en 2010 à ses abonnés 7 suppléments et 10 numéros spéciaux, soit un total de 28 éditions publiées. Le nombre d'abonnés, lui, s'élève à 7937 souscriptions essentiellement composées de vignerons champenois.

### Internet

Le site Internet de La Champagne Viticole poursuit son développement en complément de la version papier. Les statistiques de fréquentation font apparaître à fin décembre 2010 un total de plus de 68350 internautes ayant consulté 612450 pages, soit une moyenne de près de 5700 visiteurs uniques par mois! Dès l'automne, une réflexion a été engagée afin de proposer de nouvelles fonctionnalités comme l'achat en ligne au numéro, l'envoi d'une newsletter hebdomadaire, ainsi que la consultation des numéros ouverte aux abonnés.

## LES CHAMPAGNES DE VIGNERONS

### Services adhérents:

- **Offre de mise en relation commerciale:** 3 salons professionnels ont été organisés pour la première fois en France (Paris, Lyon et Bordeaux), et 4 à l'export (Londres, Vérone/Rome, Stockholm et Düsseldorf). Ces salons ont accueilli environ 30

participants en France et de 40 à 100 visiteurs par salon à l'étranger, principalement des importateurs. 37 % des participants aux salons professionnels France ont bénéficié de retombées commerciales et 57 % pour les salons export.

- **Relations presse:** de nombreuses actions ont été menées pour communiquer auprès des journalistes et faire connaître les champagnes des adhérents: 6 voyages de presse, 3 déjeuners de presse et présentation de toutes les cuvées de la vintothèque déposées par les adhérents. Près de **200 articles** dans la presse sont parus en 2010, dont la moitié sur des cuvées déposées dans la vintothèque. Ces retombées sont en augmentation de 3 % par rapport à 2009.

- **Outils de communication : 4240 outils** ont été vendus en 2010 avec en best seller: le bouchon hermétique en forme de petite cuillère, les étiquettes de col et les cartes de vœux 2011. L'année a été marquée par le lancement de capsules CRD à l'effigie des Champagnes de Vignerons et d'une carte du vignoble.

### Communication collective:

- **23 insertions publicitaires** ont relayé la campagne de publicité collective « Créateurs de Champagnes de génération en génération » dans la presse économique (les dossiers champagnes de fin d'année), la presse vins, gastronomique et féminine.
- **Actions web:** les actions

auprès des internautes ont été fortement développées en 2010 avec de grandes campagnes de communication sur les blogs, la création d'un jeu concours de blogueuses sur internet en novembre et un travail continu sur le référencement naturel du site [www.champagnesdevignerons.com](http://www.champagnesdevignerons.com). Ces actions ont permis d'attirer 61664 visiteurs sur le site en 2010 (+ 37 % par rapport à 2009).

## LES ÉTUDES ET L'ANIMATION SYNDICALE

Suivi des dossiers syndicaux, des commissions délimitation, interprofession, technique et environnement, structures-SAFER et emploi-formation, accompagnement des sections locales, du Groupe des jeunes viticulteurs, de la commission des viticultrices, les sollicitations se sont multipliées l'an passé.

En 2010, le service Études et animation syndicale, service d'appui aux élus syndicaux, a encore vu sa charge de travail s'accroître: parce que les dossiers affluent à un rythme effréné et que le champ d'action du SGV grandit sans cesse. Pour les administrateurs, le SGV c'est, chaque année toujours plus de réunions et d'implication à donner, pour les sections locales, c'est toujours plus d'informations à intégrer, pour les groupes, c'est toujours plus d'enjeux et de sujets à traiter.



## Pour contacter le Syndicat des vignerons



### DANS LA MARNE

17-19, avenue de Champagne,  
BP 90176, 51205 Epernay cedex  
Tél. 03 26 59 55 00  
Fax 03 26 54 97 27  
[directioncommunication@sgv-champagne.fr](mailto:directioncommunication@sgv-champagne.fr)

### EAS

Tél. 03 26 59 55 21  
Fax 03 26 59 84 61  
[eas@sgv-champagne.fr](mailto:eas@sgv-champagne.fr)

### Juridique et Fiscal

Tél. 03 26 59 55 00  
Fax 03 26 59 84 62  
[juridique@sgv-champagne.fr](mailto:juridique@sgv-champagne.fr)

### Employeurs

Tél. 03 26 59 55 01  
Fax 03 26 59 84 63  
[employeurs@sgv-champagne.fr](mailto:employeurs@sgv-champagne.fr)

### La Champagne Viticole

Tél. 03 26 59 84 59  
Fax 03 26 59 84 64  
[mvdungbo@sgv-champagne.fr](mailto:mvdungbo@sgv-champagne.fr)

### Les Champagnes de Vignerons

Tél. 03 26 59 55 00  
Fax 03 26 59 97 27  
[communication@sgv-champagne.fr](mailto:communication@sgv-champagne.fr)

### CRD

Tél. 03 26 59 55 05  
Fax 03 26 59 55 17  
[crd@sgv-champagne.fr](mailto:crd@sgv-champagne.fr)

### DANS L'AUBE

69, Grande Rue de la Résistance,  
10110 Bar-sur-Seine  
Tél. 03 25 29 85 80  
Fax 03 25 29 77 81  
[bar@sgv-champagne.fr](mailto:bar@sgv-champagne.fr)

### LE SGV SUR LE WEB

[www.sgv-champagne.fr](http://www.sgv-champagne.fr)  
[www.lachampagneviticole.fr](http://www.lachampagneviticole.fr)  
[www.champagnesdevignerons.com](http://www.champagnesdevignerons.com)